

COMPTE-RENDU
DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 21 février 2019

L'an deux mil dix-neuf, le vingt et un février à vingt heures, le conseil municipal de la commune de SAINT-MARTIN DES TILLEULS, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Emmanuel AUVINET, Maire.

Date de convocation : le 11 février 2019

PRESENTS : MMES GUINAUDEAU, MAUDET, BOCHEREAU, BREMAUD, AUVINET, GATE, PERRAUD

MM. LANDREAU, VALLEE, AUVINET Y., AUGEREAU, FONTENIT, GUITTON JF, et AUVINET E., Maire.

Mme Katia GUINAUDEAU a été élue secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint.

1 - Approbation du compte rendu du 24 janvier 2019

Le conseil approuve le compte rendu à l'unanimité.

2 – Approbation du compte de gestion du lotissement Le Vrignon dressé par M. Eric AUGEREAU, receveur

Après s'être fait présenter les budgets de l'année 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Le Conseil Municipal, **déclare** que le compte de gestion dressé, par M Eric AUGEREAU, Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2 – Approbation du compte de gestion du budget principal dressé par M. Eric AUGEREAU, receveur

Après s'être fait présenter les budgets de l'année 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les

mandats de paiement ordonnancés et qu'il a toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Le Conseil Municipal, **déclare** que le compte de gestion dressé, par M. Eric AUGEREAU, Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

3 – Approbation du compte de gestion du CCAS dressé par M. Eric AUGEREAU, receveur

Après s'être fait présenter les budgets de l'année 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Le Conseil Municipal, **déclare** que le compte de gestion dressé, par M Eric AUGEREAU, Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

4. Approbation du compte administratif du budget du lotissement du Vrignon

Monsieur le Maire sort de la salle.

Alain LANDREAU, 1^{er} adjoint, présente le compte administratif du budget du lotissement le Vrignon.

Excédent de fonctionnement reporté	352 353,55
Dépenses de fonctionnement 2018 :	329 697,10
Recettes de fonctionnement 2018 :	329 697,10
Excédent de fonctionnement 2018 :	0.00
Déficit d'investissement reporté	84 614,21
Dépenses d'investissement 2018 :	258 689,08
Recettes d'investissement 2018 :	44 308,08
Déficit d'investissement 2018 :	214 381,00
Excédent total 2018 :	53 358,34

Le conseil municipal valide à l'unanimité le compte administratif 2018 du lotissement du Vrignon qui est en adéquation avec le compte de gestion de Mr AUGEREAU.

5. Approbation du compte administratif du budget principal

Monsieur le Maire sort de la salle.

Alain LANDREAU, 1^{er} adjoint, présente le compte administratif du budget principal.

Excédent de fonctionnement reporté	0.00
Dépenses de fonctionnement 2018 :	391 282,40
Recettes de fonctionnement 2018:	590 966,51
Excédent de fonctionnement 2018 ⁽¹⁰⁶⁸⁾	199 684,11
Excédent d'investissement reporté 2017 (c/001)	706 383,54
Dépenses d'investissement 2018 :	1 261 761,32
Recettes d'investissement 2018 :	680 048,24
Déficit d'investissement 2018 :	581 713,08
001 à reporter en section d'investissement :	124 670,46€

Le conseil municipal valide à l'unanimité le compte administratif 2018 du budget principal qui est en adéquation avec le compte de gestion de Mr AUGEREAU.

M. Le Maire présente la répartition des dépenses et recettes du compte administratif 2018. (cf document joint au compte rendu).

6. Approbation du compte administratif du budget du CCAS

Monsieur le Maire sort de la salle.

Alain LANDREAU, 1^{er} adjoint, présente le compte administratif du budget du CCAS.

Dépenses de fonctionnement	
011 charges à caractère général	1333,47
012 charge de personnel	162
65 autres charges de gestion courante	102,93
	1598,4
Recettes de fonctionnement	
74 Dotations subventions	1410
75 Autres produits de gestion courante	65
	1475

Le conseil municipal valide à l'unanimité le compte administratif 2018 du budget du CCAS qui est en adéquation avec le compte de gestion de Mr AUGEREAU.

7. Indemnités de fonction des élus

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal la délibération n°2014-17 instaurant des indemnités de fonction pour le Maire et les adjoints.

Il informe le conseil qu'un décret, avec comme date d'application le 01/01/2019, augmente l'indice brut terminal de la fonction publique servant au calcul des indemnités.

La délibération n°2014-17 visant expressément l'indice 1015, il convient de délibérer à nouveau afin de se mettre en conformité.

Le Maire donne lecture au conseil municipal des disposition relatives au calcul des indemnités de fonction des maires et des adjoints, et l'invite à délibérer.

Le conseil municipal, Après en avoir délibéré valident les taux suivants :

- Maire : 31 % de l'indice brut terminal de la fonction publique
- 1^{er} adjoint : 6.6 % de l'indice brut terminal de la fonction publique
- 2^{ème} adjoint : 6.6 % de l'indice brut terminal de la fonction publique
- 3^{ème} adjoint : 6.6% de l'indice brut terminal de la fonction publique

Il est précisé que les taux restent identiques à ceux votés en 2014 et en 2015 (pour le Maire).

Informations diverses :

Permanence élections européennes du 26 mai 2019 :

Permanences Elections Européennes			
8h00 – 10h30	Régine MAUDET	Emmanuel AUVINET	Yvan AUVINET
10h30 – 13h00	Cécile GATE	Katia GUINAUDEAU	Alain LANDREAU
13h00 – 15h30	Steve FONTENIT	Luc AUGEREAU	Nadia BREMAUD
15h30 – 18h00	Jean-François GUITTON	Dany GUITTON	Marion PERRAUD

Caroline AUVINET et Hubert VALLEE seront suppléants

Refacturation Redevance Ordures Ménagères aux associations.

Comme tous les ans, Monsieur le Maire informe le conseil de la refacturation des ordures ménagères aux associations.

Association	Carte / Bac	Facture	Montant
GSM Football Club	Carte	2019-1	30,08 €
SMSA Volley	Carte	2019-2	18,48 €
OGEC	Bac	2019-3	31,50 €
Comité des Fêtes	Bac	2019-4	27,06 €
Total refacturé			107,12 €

Information sur les marchés signés par Mr le Maire dans la cadre de sa délégation

Entreprise	Objet	Pour	Montant
EDP CHANTONNAY	Sable	Terrain de Foot	905,04 €
DEMCO	Chevalets	Bibliothèque	422,40 €
UGAP	Bac à CD et DVD sur pieds	Bibliothèque	406,13 €
COMAT & VALCO	Barrière boule simple croix	Voirie	190,80 €
Montant Total			1 924,37 €

Sécurité et protection de la santé dans le cadre du projet d'aménagement paysager des abords de la mairie.

Entreprise	Montant	retenue
Atlantique Coordination Ingénierie SARL	1 344,00 €	
Bureau Veritas Construction	1 464,00 €	
SPS 85	924,00 €	✓

DATES A RETENIR :

26/02/2019 à 10h : commission communale des impôts

04/03/2019 : réunion du CME

11/03/2019 à 20h : bilan colimaçon (à St Aubin)

20/03/2019 à 20h : commission finances

28/03/2019 à 20h : conseil municipal

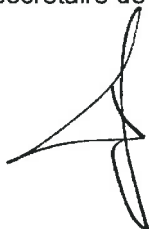
30/03/2019 : matinée nettoyage avec les enfants

2/05/2019 : conseil municipal

26/05/2019 : élections européennes

La séance est levée à 22h30.

Le secrétaire de séance



Le maire

